

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE DAUPHIN

*PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL*

*du Mardi 25 novembre 2025 à 17h30*

*Salle du Conseil Municipal*

**Conseillers présents**

Mme BERTIN Michèle, Mr GASPARIN Michel, Mr FREUDENREICH Jean-Luc, Mr PATIMO Marc,  
Mme LAFaurie Nadine, Mr RODI Alain, Mme CHANUSSOT Nathalie & Mr FERRY Jean-Marc

**Conseiller absent représenté**

Mr LASNE Patrice pouvoir à Mme BERTIN Michèle

**Conseillers absents**

Mr RICHARME Thierry

Mme DENIS Camille

Mr EXUBIS Quentin

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2025
2. Nomination du secrétaire de séance
3. Fixation des loyers communaux pour l'année 2026
4. Acquisition parcelle communale N°1705
5. Contrat entretien chaudières
6. Contrat entretien du terrain du stade
7. Transfert de Compétence au Syndicat SDE
8. Travaux Salle polyvalente
9. Aménagement et mise à jour du règlement du cimetière
10. Appel de Fonds de solidarité – FSL 2025
11. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage Parc du Luberon
12. Subvention Foyer Rural
13. Crédit budgétaire -MAPA
14. Questions diverses

## **1. Approbation procès-verbal du 09 septembre 2025**

Le procès-verbal du 09 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

## **2. Nomination du secrétaire de séance**

**Mr GASPARIN Michel**, 1<sup>er</sup> adjoint, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

## **3. Fixation des loyers communaux pour l'année 2026**

**Madame le Maire** informe qu'il convient de revaloriser les loyers des logements communaux, des ateliers relais et des locaux commerciaux selon la publication de revalorisation de l'INSEE. Pour les logements communaux sur l'Indice de référence des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 qui est de 0.87% et pour les ateliers relais et les locaux commerciaux sur l'Indice de référence de l'ILAT 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 qui est de 1.04%.

**Approuvé à l'unanimité.**

**Madame le Maire** explique que le bail du logement situé au-dessus de « la Forge » sera annexé à celui de la location du café restaurant. Cet appartement sera réservé au gérant.

**Adopté à l'unanimité.**

## **4. Acquisition parcelle communale N°1705**

**Madame le Maire** donne lecture de la demande d'acquisition de Mr et Mme PATRIS de la partie contiguë à leur propriété de l'ancien canal communal cadastré N° 1705. Elle rappelle que les frais de bornage pour la création de la parcelle par un géomètre et les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur, propose de fixer à 5 euros le m<sup>2</sup> et demande un accord de vente sur cette base lorsque la surface de la parcelle sera définie par le géomètre.

**Acceptée à l'unanimité.**

## **5. Contrat entretien chaudières**

**Madame le Maire** informe que le contrat d'entretien des chaudières arrive à son terme. Deux propositions de contrat ont été reçues : de la société EVOLE énergies d'un montant de 140 .00 € ht pour l'entretien avec un forfait main d'œuvre et déplacement à 300.00 € et de la SARL BEYDON pour un montant de 195 € ht avec dépannage et main d'œuvre illimités. Après réflexion la SARL BEYDON est retenue.

**La SARL BEYDON est choisie à l'unanimité pour l'entretien des chaudières à partir de janvier 2026.**

## **6. Contrat entretien du terrain du stade**

**Madame le Maire** propose de reconduire pour l'année 2026 le contrat d'entretien du terrain du Stade Alain Curnier avec la société COSEEC Sud au tarif de 13 728.00 €.

**Contrat accepté à l'unanimité.**

## **7. Transfert de Compétence au Syndicat SDE**

**Madame le Maire** propose de passer une convention de participation financière avec le SDE 04 pour le déploiement du réseau d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

**Adopté à l'unanimité.**

## **8. Travaux Salle polyvalente**

**Madame le Maire** expose qu'il est nécessaire de sécuriser le groupe électrogène extérieur et propose le devis de la société 3P Construction pour un montant de 5 618.47 € ttc.

**Adopté à l'unanimité.**

**Madame le Maire** explique que la pose de rideaux occultants à la salle polyvalente n'est plus possible selon les normes de sécurité. L'architecte propose la mise en place d'un film de protection intérieur. Après débat il est proposé de réfléchir à une autre solution.

## **9. Aménagement et mise à jour du règlement du cimetière**

**Madame le Maire** informe les élus qu'il est nécessaire de rajouter au sein du règlement des cimetières la pose du nouveau columbarium avec référence de son emplacement.

**Adopté à l'unanimité.**

## **10. Appel de Fonds de solidarité – FSL 2025**

**Madame le Maire** donne lecture de la demande d'appel de Fonds de Solidarité Logement 2025 envoyé par le Département.

**Refusé à l'unanimité.**

## **11. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage Parc du Luberon**

**Madame le Maire** propose d'adopter la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage proposée par le Parc naturel régional du Luberon pour la rénovation énergétique de l'école et la mise en place des études.

**Adopté à l'unanimité.**

## **12. Subvention Foyer Rural**

**Madame le Maire** informe que le Foyer rural, en partenariat avec la Commune, a acheté du matériel et qu'il convient de verser une subvention exceptionnelle de 300.00 €.

**Accepté à l'unanimité.**

## **13. Crédit budgétaire –MAPA**

**Madame le Maire** propose d'abonder les comptes budgétaires de la Commune à la suite de recettes supplémentaires pour un montant de 3 441.00 € en fonctionnement compte subvention aux ménages fournitures de petits équipement et frais postaux.

**En investissement de basculer les crédits de l'opération Tchertchian pour abonder le programme de la réfection de la croix du Collet pour un montant de 4094.00 €.**

**Accepté à l'unanimité.**

## **14. Questions diverses**

### **14.1 AS DAUPHIN**

**Madame le Maire** donne lecture de la demande de l'Association AS Dauphin pour le renouvellement ou l'installation de petit matériel (changeement de filets de buts, décrottoir, plaques alu pour banc de touche) pour un montant de 1403,40 € et la mise en place d'un DAE.

### **14.2 Festivités**

**Madame le Maire** communique les informations suivantes sur les festivités de fin d'année :

Samedi 06/12/2025 : lancement des illuminations.

Jeudi 18/12/2025 : colis de Noël.

Samedi 20/12/2025 : deux séances de cinéma offertes par la municipalité à 17h00 et 20h00.

### **14.3 Recensement de la population INSEE**

Madame le Maire informe que le recensement de la population aura lieu sur la Commune de DAUPHIN du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

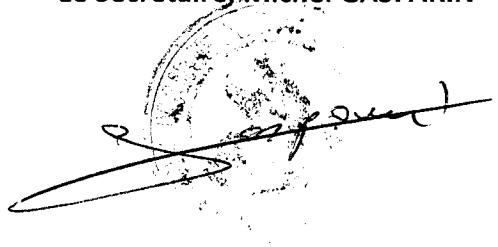
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h 48,

Vu par Nous, Maire de la Commune de DAUPHIN pour être affiché le 28 novembre 2025 conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

**Le Maire, Michèle BERTIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "BERTIN". It is written in a cursive style with some loops and variations in thickness.

**Le Secrétaire, Michel GASPARIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "GASPARIN". It is written in a cursive style with a large, prominent initial letter "G".